L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 15 JUILLET 1874. — [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 15 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy, aux No 169 et 171 rue des Magasins,—faïence, aussi cruches à infusion; bocaux à sangsues.

Par S. Gainnault, à l'encoignure des rues Dergenois et St-Bernard, la vacherie de Pierre Médus.

Par Hofman, Marks & Co.—A leur salle d'encan, marchandises sèches, étoffes à habillement, etc., aussi marchandises endommagées par l'eau au magasin de Felber & Gessenheim.

Faïence-Poterie—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Le Message de MacMahon.

Lorsque l'Assemblée de Versailles a décidé, le 20 novembre dernier, de proroger pour sept ans la durée des pouvoirs de MacMahon, elle a obéi à un sentiment qu'il importe de rappeler pour faire comprendre et la portée du vote et la signification du dernier message du maréchal. Eclairée par l'expérience de trois années de luttes et de discordes intestines, convaincue de l'inutilité de toute tentative, d'une part, divisée comme elle l'était, pour constituer une forme permanente de gouvernement, l'Assemblée a voulu s'imposer à elle-même un frein salutaire en créant un gouvernement provisoire d'assez longue durée pour fermer la porte aux espérances immédiates des partis.

Le septennat était destiné à calmer les impatiences des républicains, des royalistes et des impérialistes. Aucun de ces partis n'avait et n'a encore la majorité dans l'Assemblée actuelle. Il semblait donc sage de prolonger la trêve pour permettre à l'Assemblée de s'occuper des intérêts du pays, et pour donner à celui-ci le calme et la sécurité dont il avait besoin.

Mais quand on fait une trêve il ne faut pas laisser la porte ouverte à l'équivoque, autrement on s'expose à voir les hostilités recommencer avec plus d'acharnement que jamais. D'équivoque, il semblait qu'il n'y en eut pas de possible dans la loi du 20 novembre. Le septennat parut même, au premier abord, devoir contenter tout le monde. Les impérialistes l'acceptaient, les républicains, qui avaient voté contre, s'y ralliaient, et on ne devait pas attendre que l'opposition vînt des royalistes, qui en avaient été les auteurs. Hélas! Tout cela n'était que mensonge et hypocrisie. Aucun des partis n'avait renoncé à ses espérances, comme la suite l'a prouvé; et aujourd'hui, nous en sommes à nous demander si le maréchal n'a pas été le seul, lui qu'on avait importuné pour lui faire accepter le pouvoir, le seul à prendre le septennat au sérieux. Qu'avons-nous vu en effet, depuis le 20 novembre?

Les orléanistes qui avaient le ministère, ont cherché à organiser le septennat au profit de leur monarchie constitutionnelle. Les légitimistes ont prétendu que la loi du 20 novembre n'avait qu'un caractère provisoire et que l'Assemblée avait le droit de proclamer la monarchie. Les républicains ont refusé d'organiser les pouvoirs du maréchal à moins que la République ne fût proclamée comme la forme définitive du gouvernement, et les impérialistes qui n'avaient, vu leur petit nombre, aucun espoir pour eux-mêmes, se sont portés tantôt à droite tantôt à gauche pour empêcher une solution définitive qui leur fût contraire.

Ainsi, cette même Assemblée qui avait voté le septennat d'une façon irrévocable, se refuse à l'organiser par le vote de lois constitutionnelles et donne, de nouveau, le spectacle du déchaînement des partis.

Peut-on blâmer le maréchal de rester inébranlable à son poste, et fidèle à son rôle, et peut-on lui faire un reproche de rappeler à l'Assemblée ses engagements et les vœux du pays? Nous avouons que, pour notre part, nous trouvons que l'attitude du maréchal est à la fois patriotique et sensée. Ce n'est certes pas l'amour du pouvoir qui le pousse à réclamer l'accomplissement d'engagements solennels. Il a donné assez de preuves de son désintéressement et de son civisme pour que nous attribuions à sa conduite d'autre mobile que les considérations personnelles de dignité ou d'ambition. Le maréchal comprend que s'il quittait le pouvoir dans les circonstances actuelles, il laisserait le champ libre à des compétitions qui produiraient dans la Chambre une discorde irrémédiable et qui livreraient le pays à l'anarchie.

Le maréchal a donc raison d'insister dans l'intérêt de la France, pour que ses pouvoirs soient organisés. Cette œuvre accomplie, l'Assemblée pourra se dissoudre, si bon lui semble, mais les luttes des partis n'auront plus de conséquences redoutables dans le présent. Avec la sécurité et la confiance, l'apaisement se fera peu à peu dans les esprits surexcités aujourd'hui par des passions contraires, et la France aura le temps, pendant les six années qui restent à courir sur les sept années de pouvoir accordées au maréchal, de se recueillir et de s'étudier pour choisir ensuite, dans les conditions voulues de calme et de réflexion, la forme de gouvernement qui conviendra le mieux à son tempérament et à ses nécessités d'existence politique.

Les partis qui rompent la trêve par leurs impatiences et leurs exigences, se rendent coupables d'un manque de patriotisme. Le septennat doit être organisé au profit du repos de la France, et non au profit de la République, de la Monarchie ou de l'Empire. Tel a été le sens de la loi constitutionnelle du 20 novembre. Ceux qui méconnaissent cette signification placent leur intérêt de parti au-dessus de l'intérêt général. La raison, le patriotisme et le droit se trouvent du côté du maréchal et nous espérons, pour la France, qu'il l'emportera sur les passions aveugles des partis.

MINNESOTA.—Les passagers du steamer State of Minnesota, sont prévenus qu'il partira pour Liverpool mercredi, 15 du courant, à six heures et demie. Le Minnesota appartient à cette fameuse ligne de steamers construits tout exprès pour le service et le commerce de la Nouvelle-Orléans, qui ont une grande puissance et une marche rapide et qui sont commandés par des hommes de la plus haute réputation pour le caractère, l'habileté et la vigilance.

LA CANICULE.—La canicule n'abat pas l'ardeur des acheteurs de billets pour le dernier concert loterie de la Bibliothèque Publique du Kentucky, et le travail des vingt-cinq commis employés dans le bureau n'en est pas diminué. Non seulement l'affluence de ceux qui courent après une fortune certaine pour quelques uns se soutient, mais elle a encore redoublé. Depuis le premier concert, chaque loterie successive a été plus courue que la précédente et la dernière sera le couronnement glorieux de la série.

MEUBLES! MEUBLES!!—Il y a meubles et meubles, de même qu'il y a fagots et fagots. Si vous voulez de beaux et bons lits Victoria, des side-boards bien confectionnés, des tables et des chaises bien solides, des armoires dans lesquelles les insectes ne pénètrent point, d'élégants sofas, —le tout à TRÈS BON MARCHÉ—adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

—On lit dans le Daily News:

L'empereur du Maroc va envoyer une ambassade en France; le chef de cette mission est Muley Abbas, oncle de l'empereur. Un grand nombre de dignitaires d'un rang élevé doivent l'accompagner.

—L'Ere nouvelle, de Tarbes, annonce que des perquisitions ont été faites au bureau du journal bonapartiste l'Abeille, à Tarbes, et à Lannemezan, au domicile de M. Barbé, rédacteur en chef de ce journal.

La justice serait à la recherche d'un comité de l'appel au peuple fonctionnant dans les Hautes-Pyrénées.

LA LIGUE BLANCHE DANS LES PAROISSES.

Nous empruntons au Courrier des Opelousas du 11 courant, le compte rendu du Barbecue qui a eu lieu près d'Opelousas le 4 juillet:

Le matin du 4 s'est déclaré par des nuages chassés en tout sens et par une brume humide et menaçant de pluie. Jusqu'à 10 heures, nous pensions que le mauvais temps viendrait détruire notre espoir de réunir une nombreuse assemblée, et, pendant un moment, nous avions presque désespéré de pouvoir obtenir cette discussion que nous désirions si ardemment. Nous pensions être définitivement obligés de nous réunir à la Maison de Cour, quoique de grands préparatifs eussent été faits pour recevoir et nourrir une grande foule dans un bois voisin, sur les limites de notre ville. Sept bœufs gras et autant de moutons avaient été tués la veille et cuisaient sur les lieux. Enfin nous nous décidâmes à accepter les chances du beau temps et la foule se mit en marche pour l'emplacement du Barbecue. Le temps était toujours menaçant; mais néanmoins nous pouvons affirmer qu'à 11 heures, il y avait devant l'estrade des orateurs de 1000 à 1500 personnes, parmi lesquelles on remarquait une proportion considérable de dames.

Le Dr. J. A. Taylor, président de l'assemblée, après quelques remarques très appropriées, présenta à la foule, le premier des orateurs du jour, M. E. D. Estilette, qui ouvrit la discussion en faveur de l'opposition à la Ligue Blanche. Lui et MM. Garland et Hudspeth étaient les orateurs de l'opposition, et MM. Tarlton, Monton et E. T. Lewis soutenaient la Ligue Blanche.

Nous n'essaierons pas de donner même un sommaire des discours prononcés.

Il nous a semblé que M. Estilette avait fait un discours Républicain, en se prétendant néanmoins Démocrate. Son discours nous a frappé comme étant une mauvaise combinaison de la Démocratie Greeley et du républicanisme louisianais, hors de saison et tout aussi contraire aux sentiments de l'assemblée.

M. Garland a posé ses propositions et les a raisonnées en bon avocat qu'il est. Il a essayé de démontrer que nous pouvions nous concilier le nègre; mais autant que nous avons pu en juger, il n'a pu convaincre l'audience là dessus. Il a avancé, sans preuve aucune, que la mission de la Ligue Blanche était de priver les nègres du droit de voter et d'occuper des emplois publics, et a fait voir (sans conteste) que cela ne pourrait se faire. Il a prétendu être Démocrate et se poser sur la plateforme de Baltimore;—il a dénoncé le gouvernement de Kellogg et soutenu que McEnery a été honnêtement et légalement élu. Il a même nié qu'il y eut dissension entre les blancs, excepté quant aux places locales, et que ceci ne devrait pas être pris en considération. Son argument était basée sur des fondations erronées, et, est tombée à néant à la simple lecture de la plateforme de la Ligue Blanche, qui nie expressément l'intention d'intervenir dans les droits politiques du peuple de couleur.

M. Hudspeth a poursuivi à peu près la même ligne d'attaque; mais il n'a pas prétendu être démocrate. Il préférait la politique et le ticket de Fusion, et il a fait un effort selon nous malheureux et indiscret, pour convaincre la population blanche qu'elle était sous le contrôle inévitable du nègre, et que son seul moyen de salut était dans un renouvellement de la farce de la Fusion.

Posant en principe que cette position était correcte, il a établi la nécessité d'une fusion en traçant un parallèle et assimilant notre position à celle d'un général d'armée commandant une force inférieure opposée à une force supérieure. L'armée inférieure réclame de la stratégie, etc., et il nous faut cette stratégie, à nous, en politique.

Les orateurs de la Ligue Blanche ont exposé les positions fallacieuses prises par l'opposition, et ont particulièrement démoli leur idée relativement à la politique et aux principes de la Ligue Blanche. Ils ont fait voir qu'il y avait dans l'Etat, plus d'hommes blancs que de nègres, et qu'en ditisant le vote sur une question de race, nous pouvions l'emporter. Ils ont admis que dans ce cas, chaque votant se prononcerait en faveur de sa race, et cependant, les orateurs de l'opposition prétendent le contraire, dans toutes leurs statistiques.

Dans tous les arguments des orateurs de l'opposition, nous avons remarqué, cependant, qu'aucun d'eux ne blâme les gens de couleur pour tous les maux dont nous souffrons et que l'on peut faire remonter sans aucun doute à la législation dont ils sont les auteurs.

Somme toute, si le succès de leur cause doit être indiqué par les sentiments de l'assemblée, ces orateurs ont dû être convaincus du contraire, car les applaudissements leur ont fait défaut toujours et partout.

D'un autre côté les orateurs de la Ligue Blanche ont été encouragés par des applaudissements frénétiques presque continuels. Et si les orateurs de l'opposition sont satisfaits de cette première discussion, pour notre part, nous devons avouer que nous le sommes également. Nous nous sommes rencontrés comme amis et nous nous sommes séparés comme tels, et espérons que bientôt nous serons tous réunis dans une seule et même cause.

AVIS AU PUBLIC.—Des billets pour l'excursion régulière du dimanche matin seront encore mis en vente, à partir de dimanche prochain 19 du courant. Ces billets étant vendus à des prix réduits, sont bons pour le retour sur le train de 10 heures et demie du soir, le même jour seulement.

GRAND CHEMIN DE FER DE NOUVELLE-ORLÉANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.—A dater du 19 du courant les départs sur cette grande ligne auront lieu comme suit: Par l'express à 7 heures du matin et par la malle à 5 heures du soir; les arrivages par l'express à 10 heures et demie du soir et par la malle à 8 heures du matin. Ces changements seront faits le matin du 19 du courant.

—On lit dans l'Ere nouvelle, de Tarbes:

Une collision regrettable a eu lieu lundi à Bagnères entre une partie de la population et les agents de la force publique.

Dans ce conflit qui avait pour cause, dit-on, un refus du conseil municipal de voter des fonds pour l'entretien de l'école des frères, le commissaire de police a été violemment frappé et a eu une jambe fracturée. L'intervention de la gendarmerie a mis fin à cette scène de désordre, et l'on annonce que deux des perturbateurs ont été condamnés l'un à un mois et l'autre à quinze jours de prison.

—On vient d'arrêter à Saint-Denis, dans la baraque d'un saltimbanque, un ancien lieutenant des fédérés que la police cherchait depuis longtemps. C'est un nommé Félix Chodieut, qui a pris une part très active au combat de Neuilly, et qui est accusé en outre d'avoir, le 19 mai, fait arrêter trois jeunes gens de la rue Jacob, pour les incorporer de force dans les bataillons insurgés. Il est à remarquer que ces trois jeunes gens n'ont jamais reparu.

Félix Chodieut, avant d'être communard, était acteur; il avait joué dans les Forçats du Mariage, au théâtre du Château d'Eau, et avait fait partie, en 1867 et 1868, de la troupe du théâtre de la Villette. Il est originaire de Rabastens (Hautes-Pyrénées).

A Saint-Denis, il remplissait les rôles de pitre et de premier rôle, moyennant 25 fr. par mois et la nourriture.

—Nous empruntons au Figaro le fait suivant:

Hier, vers six heures du soir, la Présidence a été mise en émoi par un incident bizarre.

Un jeune homme d'environ vingt ans, proprement mis, traversa la cour et, arrivé au perron, dit à l'huissier de service qu'il désirait parler au maréchal de MacMahon.

L'huissier lui fit observer qu'il fallait, au préalable, solliciter une audience.

Mais le jeune homme, s'exaltant tout à coup, s'écria:

—Il faut que je voie le maréchal! Je lui donnerai des conseils pour sauver la France. Je suis le vengeur de Sedan. Si vous ne me laissez pas entrer, malheur à vous! je vous maudis!

A ces cris, on accourut. Le jeune homme fut immédiatement arrêté et conduit à M. Blavier, qui l'interrogea. Ne sachant trop s'il avait affaire à un fou ou à un homme ivre, M. Blavier le fit examiner par un médecin. Ce dernier déclara que le jeune homme était bien fou. Le soir même, il était reconduit à Paris, à la préfecture de police.

Ce jeune homme est de très bonne famille et paraît avoir reçu une certaine instruction. Il a été employé au bureau télégraphique de la gare de Lyon.

—Le steamship Palisa, qui vient d'arriver en Tamise, de Calcutta, nous a apporté une cargaison complète de carnivores et autres animaux de grosse espèce, comprenant un rhinocéros, plusieurs tigres, léopards et autres bêtes féroces.

Pendant la traversée, l'un des léopards parvint à s'échapper de sa cage. L'épouvante se mit parmi les passagers, qui se réfugièrent les uns dans les cabines, les autres dans l'entrepont.

Ce fut un sauve-qui-peut général, et le pont devint désert en un clin d'œil, car l'équipage, de son côté avait grimpé dans les haubans des mâts. Personne ne s'avisa de chercher à reprendre l'animal. Après consultation, on se décida à le tuer, et d'un coup de feu on l'abattit [illegible].

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE CRIME A LA NOUVELLE-ORLEANS

Une famille entière empoisonnée.

Hier après midi, vers trois heures, M. Phillippe Vedou, demeurant au coin des rues Locuste et Terpsichore, sa femme Victoire Vedou, un jeune homme nommé Hyppolite Legros et une petite fille âgée de dix ans, du nom de Joséphine Bliss, venaient de s'asseoir à table et de prendre leur potage, quand ils ont senti un malaise étrange, dont ils ne pouvaient se rendre compte. Le jeune homme et la petite fille surtout ont éprouvé de vives douleurs à l'estomac.

Les docteurs Watkins et Holt ayant été appelés, ont déclaré que la famille avait été empoisonnée avec de l'arsenic et se sont hâtés d'administrer les antidotes connus. Les quatre victimes paraissaient être beaucoup mieux dans la nuit.

On ne sait au juste qui accuser de ce crime et c'est encore un mystère. Les soupçons, cependant, se portent sur une négresse qui devait de l'argent à Mme Vedou et qui était venue lui rendre une visite quelques minutes avant le dîner.

Une fatale imprudence.

Lundi soir, vers neuf heures, M. J. D. Johnson, propriétaire d'un restaurant à la gare du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, à Mississippi City, en voulant aborder un train qui était déjà en mouvement, a fait un faux pas et en tombant, s'est trouvé sous la roue qui lui est passée sur l'épaule droite.

Le bras a été complètement arraché, et il a reçu des contusions très graves. M. Johnson a été transporté à la station, mais malgré les soins que lui a prodigués un médecin que l'on a envoyé chercher à Handsboro, il est mort vers sept heures, mardi matin.

Le malheureux demeurait à la Nouvelle-Orléans, où il laisse une femme et un enfant.

Ligue Blanche du 8ème Ward.

Les membres de cette ligue se sont réunis hier soir à leur quartier-général, rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre, dans le but de compléter leur organisation.

Un comité de cinq ayant été nommé pour préparer les règlements, a présenté un rapport qui a été adopté à l'unanimité.

Sur motion de M. Jules Gauthier, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité avec prière de les insérer dans l'Abeille et dans le Bulletin de la Nouvelle-Orléans:

Attendu, que l'organisation connue sous le nom de "Ligue Blanche du 8ème ward" n'a qu'un but en vue, la consolidation du vote blanc,

Il est résolu, que nous endossons pleinement l'adresse du comité central exécutif du parti démocratique de l'Etat, et que nous considérons comme éminemment sage et patriotique la convocation d'une convention d'Etat pour le 24ème lundi d'août.

Il est en outre résolu, que cette organisation n'est pas un parti politique distinct et en antagonisme avec le parti démocratique, mais qu'au contraire, nous répudions toute solidarité avec les clubs se disant indépendants dont la conduite ne peut engendrer que la discorde et la division dans le parti blanc.

Pas des secours pour les Inondés.

Le comité de secours pour les victimes de l'inondation a adopté une résolution déclarant qu'il cesserait, à partir de ce jour, de solliciter des souscriptions.

On calcule qu'avec les contributions du gouvernement et un surplus de quarante mille piastres en caisse, on pourra faire face aux dépenses nécessaires pour les vivres jusqu'à l'époque peu éloignée de la récolte du maïs, du riz et d'autres céréales.

Petit incendie dans le Sixième District.

Vers une heure, lundi matin, le feu s'est déclaré dans une maison basse inhabitée sise rue Marengo, près Tchoupitoulas, appartenant à J. P. Davoss et inhabitée.

La bâtisse a été consumée et les pertes sont évaluées à $500.

Verres cassés.

Vers onze heures, hier matin, deux hommes légèrement pris de boisson, sont entrés dans le café Impérial, rue Commune, entre Camp et St-Charles, et après s'être servi de plusieurs plats d'un lunch sur une table se sont mis en devoir de partir, d'après la version du propriétaire de l'établissement du moins, sans avoir payé leurs dépenses.

Une querelle s'est engagée là-dessus, devant la porte du café, dans la rue, entre le dit propriétaire et les deux hommes.

Des gros mots on n'a pas tardé à en venir aux coups de poings. Pendant la bagarre quelqu'un a lancé un verre à la tête de l'un des deux hommes, qui l'a atteint au dessus de l'œil droit. La blessure est très grave, dit-on, et on craint que l'œil ne soit perdu.

Le malheureux a été conduit à l'hôpital de charité. Son nom est William Moran et il est cocher de cab.

On n'a pu savoir quel était celui qui avait lancé le verre.

Un Coquin.

Un certain Frank P. Moran, alias Frank Moore, a été arrêté hier matin, au coin des rues St-Louis et Galvez, accusé de vol à main armée.

Il paraît que Moran ou Moore s'était glissé dans la cour de la résidence de Mme Gardiner, et que rencontrant un dogue qui montait consciencieusement la garde, il l'a poignardé afin de le réduire au silence.

Après avoir commis ce crime, Frank Moran, alias Moore, est entré dans la maison, a forcé un secrétaire et a réussi à s'approprier l'énorme somme de deux dollars et cinquante cents.

Le coquin est sorti sans être molesté, sûr de l'impunité, parceque Mme Gardiner était absente, mais des voisins l'ont vu et reconnu, et voilà pourquoi Frank Moran, alias Moore, se trouve en ce moment dans la calaboose.

Les régates du Bayou St-Jean.

Les régattes données par le club Pélican au bayou St-Jean sont annoncées pour cette après-midi, si le temps, toujours incertain dans cette saison, le permet.

Les clubs Pélican, Orléans et Riverside seront représentés et participeront aux joutes.

Les vainqueurs recevront un gobelet en argent comme souvenir de leur victoire.

Le programme est très attrayant et nul doute qu'il y aura une foule considérable cette après-midi au bayou St-Jean.

Nous devons des remerciements au club Pelican pour les invitations qu'il nous a adressées.

Coup de mousquet.

Vers quatre heures, hier après midi, un jeune garçon blanc, du nom de James Dignam, âgé de 15 ans, a été grièvement blessé par un homme nommé John Herrera, qui lui a tiré un coup de mousquet. L'arme était chargée avec du gros plomb. Quatre grains ont atteint le malheureux garçon à la tête et deux grains à la poitrine.

John Herrera a été arrêté et incarcéré.

Il paraît que le blessé, James Dignam, faisait partie d'une bande de petits polissons qui attaquait tous les passants dans la rue Derbigny.

John Herrera a cédé à un mouvement de colère en faisant feu sur lui.

Suicide.

Avec les temps chauds le suicide est devenu épidémique, comme cela arrive presque tous les ans. Il y a tant de malheureux qui n'ont pas la force de lutter contre la misère et qui cèdent à un mouvement de désespoir.

Hier après midi, un homme blanc, dont le nom est inconnu, s'est jeté volontairement dans le fleuve, au pied du poteau No 27, dans le premier district, et s'est noyé. On n'a pas retrouvé son corps.

Coup de Tonnerre.

Pendant l'orage d'hier, vers midi, la foudre a frappé la cheminée d'une maison sise rue Clouet, entre Remparts et St-Claude, la renversant complètement.

Les dégâts sont évalués à $50.

L'exposition de Fruits.

C'est aujourd'hui que s'ouvre l'exposition de fruits, de légumes et de fleurs, à la salle qui est destinée à cet usage, et pendant trois jours les visiteurs seront invités à examiner les produits des jardins, des potagers et des vergers de la Louisiane.

Un comité de classification a été nommé et s'occupera de recevoir les contributions, dès neuf heures ce matin.

Nous espérons sincèrement que nos concitoyens encourageront une pareille entreprise.

Noyé.

Un jeune homme, du nom de Wm. Kelly, âgé de dix-neuf ans, employé à bord du navire Minnesota, s'est noyé accidentellement, hier après midi, en se baignant dans le fleuve au pied de la rue "Cotton Press." Son corps n'a pas été encore retrouvé.

Séance du Conseil Municipal.

Le conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les conseillers et administrateurs sont présents. Plusieurs pétitions présentées à l'administrateur Bourbon pour demander une réduction dans les assessments sont immédiatement rejetées.

De nombreux pétitionnaires réclament différentes sommes d'argent au Conseil pour le lest, dont il a été fait usage, de sable et de gravier déposés sur la quai, et dont on s'est servi pendant la crue des eaux pour faire des petites levées de protection.

L'ordonnance 2828 donne le droit au Conseil municipal de se saisir de tous les fonds non réclamés du shérif quand ils sont restés inemployés.

Les pétitionnaires déclarent ne pas reconnaître la validité de cette ordonnance. La réclamation est renvoyée à l'administrateur du département du commerce et à l'administrateur des améliorations, avec pouvoir d'agir.

Le conseil s'ajourne après quelques débats peu importants.

TEMPERATURE.—14 juillet 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	80	27
12 M.	80	27
3 P. M.	77	25
6 P. M.	79	26

NOUVELLES DE SICILE.—On lit dans la Patrie:

Nos nouvelles de Sicile sont très importantes.

L'île entière est profondément agitée. Il y existe positivement un gouvernement occulte, très puissant sur les masses de la ville et de la campagne, agissant violemment par la terreur et dont les chefs ont complètement échappé jusqu'ici à l'action de la police.... de parties, dit-on, affiliés à l'opposition faite au nouveau régime. Ce gouvernement occulte ne comporte rien de bon d'ailleurs, et si—ce qu'à Dieu ne plaise—[illegible], ce ne fut-ce qu'un jour, il laisserait des traces sanglantes de son passage.

Les autorités siciliennes se sentent débordées. Le préfet de Palerme, M. Rasponi, est venu exprès à Rome pour y faire connaître l'intolérable situation du pays; il demande le renouvellement intégral du personnel administratif de l'île, qu'il croit partisan du bon gré ou par terreur, des ennemis du roi; ainsi que l'envoi de régiments nouveaux. Ces nouveaux régiments ne devront d'ailleurs séjourner que peu de temps dans l'île, et être remplacés par d'autres, afin d'éviter chez eux toute propagande corruptrice.

Le comte Rasponi ne voit qu'un régime draconien qui puisse arriver à dominer le pays.

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel n'a pris encore aucune détermination, mais il est probable qu'il obtempérera aux demandes du préfet de Palerme et qu'il fera tous ses efforts pour assurer enfin la paisible domination en Sicile.

Des troubles éclateraient dans le pays, qu'il n'y aurait pas lieu d'en être surpris.

—Une correspondance adressée d'Ostrowo à la Germania, de Berlin, nous fournit les renseignements suivants sur l'incident qui a eu lieu, ces jours derniers, dans la prison de l'archevêque Ledochowski:

L'archevêque avait été condamné à une nouvelle amende de 1,000 thalers pour infraction aux lois de mai. Comme on avait déjà tout saisi à Posen, on donna au tribunal de cercle d'Ostrowo l'ordre de faire faire une saisie dans la prison de l'archevêque.

L'huissier M.... se présenta donc le 13 juin à la prison du tribunal de cercle et fut conduit dans la cellule de l'archevêque, après avoir montré l'ordre de réquisition du tribunal de Posen. Après avoir fait connaître au prélat l'ordre qu'il était chargé d'exécuter, il ouvrit la seule armoire qui se trouvait dans la chambre pour chercher des objets susceptibles d'être saisis et ne trouva naturellement rien.

Il demanda ensuite à qui appartenaient les malles, et on lui répondit qu'elles appartenaient au sieur. L'huissier partit donc sans avoir rien pu saisir; mais il revint une heure après pour examiner la croix épiscopale et l'anneau qu'il avait vus sur la personne de Mgr Ledochowski. Seulement, comme il n'était pas chargé par l'autorité judiciaire d'entrer une seconde fois dans la prison de l'archevêque, on refusa de le recevoir.

—Le Times publie une lettre qui lui est adressée par M. Félix Pyat, et dans laquelle l'ancien membre de la Commune déclare qu'il a pris part, comme membre de la commission exécutive, l'initiative de la démolition de la colonne Vendôme, et qu'en conséquence M. Courbet, qui n'est devenu membre de la Commune que huit jours après le décret de M. Félix Pyat, a été puni pour rien dans cet acte de destruction.

LES TRIBULATIONS DE LOYSON A GENÈVE.—Voici certains passages d'un article du journal la Patrie, de Genève:

"Accusé d'être retardataire et d'attacher à des maximes conservatrices en fait de religion, M. Loyson a voulu répondre à cette critique des radicaux par une profession de foi. Après avoir fait afficher sur les murs de Genève des placards annonçant qu'il prendrait la parole le 7 juin, il a prononcé ce jour là, dans la salle de la Réformation, un long discours qui est l'exposé de sa doctrine.

D'après cette profession de foi, le réformé de M. Loyson doit être ce qu'il appelle une réforme conservatrice, il faut, suivant lui, éviter les principes et l'esprit de schisme, maintenir l'intégrité du dogme traditionnel, enfin, procéder dans les changements disciplinaires avec sagesse, et avec prudence. Toutefois, Fr. père Hyacinthe ajoute: "Pour me réconcilier avec le Vatican, il faudrait deux choses: que le pape renonçât son infaillibilité et qu'il bénît le berceau de son enfant."

Et le journal genevois fait, au sujet de ce discours, les réflexions suivantes:

"M. Loyson a chanté dimanche soir le chant du cygne de sa réforme. Nous ne voulons pas même nous donner la peine d'analyser son discours, tissu d'absurdités et de faussetés apprises sur les bancs de la France et de Navarre. Il nous renvoie sur les bancs de théologie.

Plût à Dieu qu'il fût allé six semaines seulement dans une de ces Universités allemandes dont il fait si grand cas....; il saurait que ces essais de diatribes contre les libres-penseurs, athées et matérialistes, sont vieux comme le temps et qu'un Spinoza vaut tous les saint Cyprien, saint Clément et autres saints. Décidément, il n'y a chez lui d'étoffe que pour un orateur, en d'autres termes, pour un faiseur de lieux communs enjolivés d'une foule de petits riens qu'on débite agréablement et que les sots appellent éloquent."

La Patrie de Genève ne se contente pas de ce genre d'invectives, elle reproche à M. Loyson de ne pas être soumis au gouvernement genevois.

"Qui donc, dit-elle, l'a forcé à prêter un serment qu'aujourd'hui il désapprouve? Qui donc l'a forcé à fonder une Eglise s'appuyant sur le secours de l'Etat? Personne. Mais, malheureux, ajoute-t-elle, la croix de bois, le vase de bois, l'autel de pierre, ce sont de belles paroles. Pensez aux vingt prêtres qui vous ont suivis et qui, eux, n'ont pas d'amis puissants dont la bourse est toujours ouverte."

La conclusion du journal suisse, c'est que M. Loyson doit se courber sous le joug de l'Etat ou retourner à l'Eglise romaine.

—Le Daily News, des Indes, contient des renseignements tendant à établir que la situation des troupes hollandaises, depuis longtemps aux prises avec les Atchinois, ne serait rien moins que favorable. Le fort de Kraton, dont les Hollandais s'étaient emparés d'assaut, a dû être depuis abandonné par eux, faute de pouvoir se maintenir dans cette position.

Quant aux opérations offensives, elles sont également suspendues jusqu'au jour où de nouveaux renforts, que les Chambres hollandaises ne semblent guère disposées à accorder, auront été envoyés dans ces lointains parages. Enfin, il paraîtrait que les Atchinois font en ce moment de grandes avances pour gagner à leur cause les tribus de la Malaisie, dont l'intervention dans cette guerre forcerait vraisemblablement les Hollandais à abandonner l'expédition, qui traîne beaucoup en longueur et n'est pas sans inquiéter l'opinion publique dans ce pays.

—Une très importante innovation, puisqu'elle accroît la sécurité des voyageurs en chemin de fer, vient d'être adoptée par la Compagnie du chemin de fer du Nord. Nous voulons parler d'un soufflet automoteur, dont sont déjà munies quarante-cinq locomotives de cette Compagnie.

Ce sifflet, placé sur la locomotive, a été du mécanicien conducteur, remplit une fonction étrange et qui semble tenir du prodige.

En cas de brouillard intense, il peut arriver que le mécanicien conducteur d'un train marchant à grande vitesse ne puisse pas apercevoir un disque fermé lui commandant l'arrêt. De là peuvent résulter les plus terribles accidents.

Le sifflet en question dispense de toute attention à ce sujet.

La machine est pourvue d'un appareil destiné à connaître l'état du disque, et qui entre en communication avec la voie de la manière suivante:

A distance du disque se trouve une pièce appelée contact fixe; elle est placée sur les supports en fer, entre les rails, et de manière à ne pouvoir être touchée par aucune des pièces basses de la machine, autres qu'une brosse métallique isolée et fixe; cette brosse est placée de telle façon que ses brins descendent de quelques centimètres les parties les plus basses de la machine.

Le contact fixe, recouvert d'un enduit isolant, porte à sa partie supérieure une feuille de cuivre en communication avec le pôle positif d'une pile.

Au passage de la machine, la brosse métallique frotte avec énergie le contact fixe. Si le disque est à voie libre, aucun effet n'est produit, puisqu'on communiquer a fait l'isolement. Si le disque indique l'arrêt, la plaque de cuivre, se trouvant en communication avec une source d'électricité par la brosse métallique, fait entendre le sifflet.

Ce résultat important s'est produit par tous les temps et à des vitesses qui ont été poussées jusqu'à 110 kilomètres à l'heure, alors même que la plaque de cuivre était recouverte à dessein d'une couche de boue [illegible].

—On a des bonnes nouvelles du colonel Gordon qui s'est rendu dans l'intérieur de l'Afrique pour y travailler à l'abolition de l'esclavage et à la propagation des bienfaits de la civilisation.

Passant par Suez, Souakim, Barber et Kartoum, où il s'est reposé huit jours, il est parvenu à Gondokoro, après cinquante-huit jours après son départ de Londres. Il compte pouvoir lancer les bateaux à vapeur, qu'il a emportés démontés avec lui, sur le lac Albert Nyanza au mois de novembre prochain; le commerce va trouver là, de nouveaux débouchés, et les richesses agricoles de ce pays, hier encore inconnues, ne vont pas tarder à se répandre dans le monde entier.

Le lac Albert Nyanza fut découvert par les intrépides voyageurs anglais Speke et Grant, en 1861.

OFFENBACH AU TRIBUNAL.—Nous lisons dans le Temps:

Hier, M. Offenbach, directeur de la Gaîté, s'adressait au tribunal civil de la Seine et dénonçait un article de M. Doulis, rédacteur de la chronique théâtrale du Pays, le représentant comme un vrai Prussien, cousin l'ami du comte de Bismarck, comme l'auteur des malheurs de la France.

Me Carraby déclarait que de pareilles attaques dirigées contre Offenbach au moment où il allait prendre la direction du théâtre de la Gaîté, était de nature à lui causer un grave préjudice; qu'elles dépassaient les limites de la critique; que l'artiste, le compositeur, appartenaient à l'écrivain-critique, mais non pas l'homme privé; qu'au surplus rien n'était plus injuste, M. Offenbach étant naturalisé Français depuis 1860. Il concluait aux dépens pour tous dommages et à l'insertion du jugement dans plusieurs journaux.

Me Emile Garré soutenait que M. Doulis n'a été dénigré, surtout à l'artiste, à ses œuvres, à l'influence regrettable qu'elles avaient exercée sur le goût et les mœurs en France.

Le tribunal a condamné M. Doulis aux frais pour tous les dommages-intérêts et a ordonné l'insertion du jugement dans le Pays et dans deux autres journaux.

—Bébé va prendre une répétition de français sur les genoux de sa grand'mère.

—Comment dirais-tu au pluriel la phrase suivante? demande l'aïeule:

Cet homme est bien curieux.

—Bonne maman, reprend Bébé, me dirais:

Ces hommes sont bien curieux.

Un grand remède devrait toujours au moyen pour la fraude. De misérables hâbleurs, dépourvus de talent de créer rien d'utile, et n'ayant pas assez de délicatesse pour se borner à un article [illegible] d'[illegible], sans vouloir faire un penny déloyal en [illegible] d'y substituer une mauvaise drogue, s'emparent maintenant à tenter et à contrefaire les amers de Hostetter, le tonique et le remède le plus populaire du monde civilisé. [illegible] d'amers de ore et de drogues avariés par d'horribles liqueurs, à [illegible], [illegible] la vérité de ces spiritueux [illegible] guilloté pour affecter l'intérêt d'un remède capital, il nous semble que c'est un devoir de prévenir le public contre la spéculation. [illegible] de [illegible] aux hommes de fièvre [illegible], de la constitution, de la débilité [illegible].

Succès basé sur le mérite.

Les droguistes qui vendent en gros ou en détail, disent généralement que chacun des remèdes offerts au public américain a jamais joui d'une faveur aussi constante auprès des acheteurs que le Golden Medical Discovery du Dr. Pierce. On ne saurait prétendre que cette popularité soit due à une publicité plus grande que celle qui a été donnée à d'autres médicaments, car il n'en est pas le cas. L'explication du succès dont cette spécialité se trouve dans les merveilleuses guérisons opérées par le Medical Discovery dans les cas de bronchites, de maux de gorge et d'affections pulmonaires; ajoutons que la science n'a encore rien inventé de comparable pour purifier le sang—propriété qui en font un remède souverain dans les maladies de foie et de l'estomac, [illegible] de la bile.

Le Medical Discovery est maintenant réalisé [illegible] et cent ouvrages de vente [illegible]. Ceux qui sont redevables de leur guérison à ce remède en [illegible]. Aussi n'est-il pas étonnant que les malades qui l'ont à plaire à un client, ont toujours à leur disposition une grande quantité de ce précieux remède.

Au Dr. R. V. Pierce,
Jessup, Iowa, 3 mai 1873.

Cher monsieur—Mon vieux rhumatisme avec plaisir que vos remèdes se sont [illegible] infiniment mieux que tous les autres. Nous les considérons comme les meilleurs qu'il y ait. Tout le monde en fait l'éloge.
Suin—6f v&d — R. L. SMITH & Co.

Décédé, le 4 du courant, après une courte maladie, à sa résidence, dans la paroisse [illegible], KOSCIUSKO RAVENCAMP EVANS, à l'âge de trente-quatre ans.

Décédé, hier à cinq heures du matin, ALFRED CLAUDE DELPHIN BARBIER, âgé de 47 ans, né aux Batignolles, Paris, France.

Les parents et amis de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures.

Le convoi partira de sa dernière demeure rue Robertson, 242 près la rue Columbus.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier à 5 heures du matin, le sociétaire ALFRED CLAUDE DELPHIN BARBIER, à l'âge de quarante-cinq ans, natif des Batignolles, Paris, France.

Les sociétaires sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures.

Le corps est exposé rue Robertson, 242 près Columbus.

Par ordre du Président, E. Girod.
Le secrétaire pro tempore, L. SIMON.

AVIS AUX PASSAGERS.—Le steamer STATE OF MINNESOTA, de la ligne de l'Etat, part de son quai pour Liverpool, MERCREDI, 15 du courant, à 6 heures et demie du soir.
A. K. MILLER & CO.
15 juillet—1f — Au No 29 de la rue Carondelet.

PAR consentement mutuel la raison sociale de S. CAMBON & Cie. est dissoute de ce jour.

M. JOSEPH HAGUE reste chargé de la liquidation des affaires de la société.
S. CAMBON,
JOS. HAGUE,
Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1874.

JOSEPH HAGUE & Cie. continueront les mêmes affaires au même local No 29 et 31 rue Decatur, sous la raison commerciale de JOS. HAGUE & CO.
14juil—4f — Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1874.

Avis.
Paris, 2 juin 1874.

PAR acte passé à Paris, le 2 juin 1874, j'ai nommé M. Armand [illegible] mon représentant dans toutes mes affaires à la Nouvelle-Orléans, tous autres pouvoirs par moi donnés, antérieurs à cette date sont révoqués et annulés.
3juil—2f — J. VICTOR DURIEU.

C. H. ZIMMERMANN
139 .... Rue du Canal ....
Agent pour les célèbres Montres "LONGINES"
fabriquées à St-Imier, Suisse, par ERNEST FRANCILLON.
Ces excellentes montres en boîtiers or et argent à prix très raisonnables chez Zimmermann.
Sjuin—1m—6m 1 d. — 139, rue du Canal.

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.........RUE TCHOUPITOULAS
NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]

F. SUARES......... M. SUARES
La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
22.........Rue Gravier.........
Entre Magasins et Tchoupitoulas.
Prompte exécution des commandes.
1er juillet—1m

RECLAMATIONS.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent recouvrer le montant en s'adressant à
J. G. MUSTIN,
Avocat, [illegible]
No. 22 de la rue Carondelet, N. O.
Boîte 2897 du bureau de la poste. [illegible]

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des cotonnades [illegible], [illegible] pour [illegible] du Sever [illegible] — Bureau et dépôt, No 1 de la rue du Magazine, coin Canal.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Commission [illegible] Court room.
Commissioner of Deeds for the [illegible] [illegible]

Champagne Rœderer, Lait Suisse,
AU détail chez les commerçants Doumerc et Gordova, de Liverpool.
100 Caisses Champagne Rœderer.
[illegible] Quinquina' Porter.
[illegible] Cantrell et Cochrane's Ginger Ale.
[illegible] Lait Suisse.
[illegible] Tête Morue.
[illegible] Huile de J. & J. Cochrane.
[illegible] de Huntley & Palmers.
[illegible] de J. & J. Cox.
[illegible] Vinaigre.
[illegible] Vin Rouge St. Médoc.
[illegible] Amande Marie Brizard.
[illegible] Absinthe, Bitter, etc.
[illegible] Grande Chartreuse.
[illegible]
[illegible] Château Léoville, etc.
A vendre par
J. B. SOLARI & SON,
[illegible] Rue Royale.

Avis.

A DATER d'aujourd'hui, MM. C. E. Gauthier et [illegible] ne sont plus attachés à l'office de M. [illegible] en qualité de commis, [illegible].
M. PUIS & Co., directeurs,
No 24 de la rue de la Banque.
Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1874.

EN DEBARQUEMENT
Du navire TARRIE, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
[illegible] Barriques de vin rouge, Côte de Blaye.
[illegible] Barriques de vin rouge, Côte de Bourg.
[illegible] Barriques de vin Haut Médoc.
[illegible] Sauternes.
[illegible] Cognac, etc.
[illegible] à Pauillac, pour particuliers.
G. CAVAROC & SON,
23 rue Bienville.

EN débarquement du steamer MINNESOTA, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
[illegible] Barriques vin rouge Côtes de Châteaux.
G. CAVAROC & SON,
23 rue Bienville.

B. F. SIMMS,
Au No. 48 de la rue Magazine,
Agent de la "Commercial Mills", [illegible] de principaux, d'étoffes pour TWEED, [illegible]
COTONS.
OSNABURGS, etc.
COUTIL grise pour [illegible]
DOMESTIQUES.
COUTIL écru, etc.
DOMESTIQUE BLANC.
JEANS, bleue, unie, couleurs assorties.
STRIPES, assortis en couleur.
GINGHAM, [illegible]
FILS LAINE, [illegible]
FILS A COUDRE, [illegible]

Demande de terre.

ON désire acheter un morceau de terre ayant environ [illegible] arpents de face sur [illegible]. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Demande.

UN père de famille, bien connu en cette ville, [illegible] au bureau de l'Abeille.

E. F. MIOTON,
67.........RUE ROYALE.........67.

ANNONCE au commerce et au public, qu'il vient de recevoir un assortiment de porcelaines, cristaux, verreries, faïences, articles de ménage, etc., et qu'il est en mesure de vendre aux prix les plus bas, ainsi que toute commande à vingt pour cent au-dessous des prix courants. [illegible]

Liquidation Positive.

P. MALLARD,
55 Rue Royale.

DESIRANT clore ses affaires pour cause de départ, annonce qu'il vendra au plus bas prix, son assortiment de bijouterie, horlogerie, orfèvrerie, pendules, porcelaines, cristaux, lampes, plaqués [illegible], etc.
[illegible]

Il n'y a pas de victime comme avec de belles dents.

Dr EUGENE R. SOUCHON,
Bienville et Royale.
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 2, rue Remparts. Encoignure Canal.
[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre.

2 MACHINES et une chaudière, une machine de la force de [illegible] chevaux, avec pompes, tuyaux à vapeur et à eau, en entier, une chaudière à [illegible], [illegible]. S'adresser au bureau de l'Abeille.

A Louer,

L'ETABLISSEMENT de [illegible] rue Bienville, [illegible].
GEO. E. ITTMANN.

A Louer,

UN magasin en briques à trois étages, avec entrée en fer. No 40 rue Decatur, à côté des Magasins [illegible]. S'adresser au bureau de A. Piet, avocat, No 17 rue Royale.

A Louer,

A la Bayou St-Louis, près de l'Avenue [illegible].

UNE jolie cottage renfermant six chambres, [illegible] S'adresser à [illegible] rue St-Louis.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
[illegible]

PAR suite de la demande toujours croissante de sa bière, [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

L'Hôtel de la Grand'Ile.

S'ouvrira le 2 Juin, pour la saison de 1874. C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD où l'on puisse les VERITABLES BAINS DE MER.

Prix de la pension: $40 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour [illegible]. Il y a régulièrement une [illegible] route de chemin de fer de la Louisiane et au Texas [illegible] jusqu'au bayou des Allemands, et de là, par le bateau à vapeur Rosier [illegible]. S'adresser à MM. C. A. Whitney & Co. [illegible]
Nmai—3m — B. MARGOT, Propriétaire.

GRAND' ILE,
Pension Privée.

PRIX de la pension $40 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour les familles. [illegible]
G. WILLOZ, propriétaire.
[illegible]

Sources de Bladon—Alabama.

CES célèbres sources sont situées dans une petite vallée [illegible], à une demi-heure de [illegible], et à vingt-quatre heures de la Nouvelle-Orléans [illegible]. L'hôtel est ouvert pour la saison. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et SAMEDIS soir. [illegible]
J. CONNER & CO.
Propriétaires.

Montgomery White Sulphur Springs.

L'OUVERTURE de ce célèbre établissement aura lieu le 1er juin. Les bâtisses ont été remplies et meublées d'une manière qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du confort et de l'élégance. Les propriétaires [illegible] WHITE SULPHUR SPRINGS [illegible].

Hotel et Restaurant
ANSE PASCAGOULA.

LE soussigné ayant acquis récemment [illegible] le Restaurant de [illegible], situé sur le bord de la mer, [illegible] Nouvelle-Orléans et au public en général qu'il se trouve l'ouverture le [illegible].
JOS. FACTEAU.

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.

M. SOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de rouvrir son établissement [illegible].

Restaurant Cosmopolitain,
Nos 13......RUE ROYALE......Nos 13
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison comporte de plus choisi et tout genre de Vins de choix [illegible].

F. Laborde,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR DE VINS, EAUX-DE-VIE, ETC. ETC.
[illegible]

AUX personnes qui font des Excursions.

DES billets d'excursion de dimanche sur le Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas [illegible] PIASTRES et 25 cts., y compris le dîner à PROTEL [illegible].
URBAIN BARRIEAU,
[illegible] 1er juillet 1874.

Billets d'excursion (aller et retour) POUR LES SOURCES DE LA VIRGINIE, via Louisville.

Les voyageurs partis de la Nouvelle-Orléans [illegible].
C. F. ATMORE,
Agent général [illegible]

A la Renommée des Sirops.
73.........Decatur.........73
NOUVELLE-ORLEANS.

Grande réduction de prix. Sirop en jus de fruits garantis.

GROSEILLE,
FRAMBOISE,
FRAISE,
LIMON,
CEDRAT,
VANILLE,
ANANAS,
SALSEPAREILLE.
VINAIGRES FRAMBOISES, ETC. ETC.
10 mai, sa—3 PS.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 20 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BERNERS, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées ou par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes [illegible].
Tous les dépôts sont payables sur demande.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE
A. Carrière & Co.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, etc. etc.
No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, cordiaux et Gin, [illegible], huiles d'olives.
Avances libérales sur consignations, à ses amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Bauche.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné [illegible] les GRILLES de BOUCHES DE FOURNEAU, [illegible].
E. L. LAVILLEBEUVRE.

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—JUILLET 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

AUGUSTE COUTURIE,
9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Hoytema & Co. [illegible]
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1858, 1865, 1869, 1870, 1872 et E. O. F.
Vins Rouges de Léoville, de Vertu et de [illegible].

BALSAMIQUE des PYRENEES
LIQUEUR HYGIENIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Decatur et St-Philippe.
GARAUX & VERGNOLE, No 22 rue de la Vieille-Levée.
VINCENT BATTOLARA, [illegible].

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS ET
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits du Pays.
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

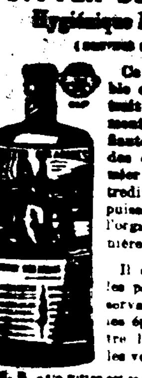

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est seul contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et la propriété [illegible].

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ETABLI EN 1845.)
[illegible]
PUREMENT MUTUELLE.
TOUTES LES POLICES SONT INCONTESTABLES. [illegible]
FEMMES ET DES ENFANTS.
[illegible]

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
64.........RUE CARONDELET.........64
[illegible]
DIRECTION LOCALE.
[illegible]
MEDECINS-EXAMINATEURS:
B. C. Hotaling, M. D., John W. Caldwell, M. D.
Chs. Turpin, M. D.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.
OFFICIERS:
[illegible]
BUREAU DES DIRECTEURS:
[illegible]
COMITES:
[illegible]
BUREAU DE L'ASSOCIATION:
[illegible]

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHETENT les MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 33 de la rue Royale [illegible].

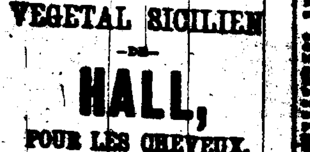

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. [illegible] AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, les [illegible].
[illegible] A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, [illegible] LE MEILLEUR PREPARATION [illegible].

DEUX TAILLES.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.
[illegible]

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

Tirage de Loterie de l'Etat de Louisiane.
POUR LE 14 JUILLET.—CLASSE [illegible]
[illegible]

[illegible] Tirage du [illegible] Louisiane.
[illegible]
J. P. HOUX, Secrétaire.

[illegible]
WILLIAM A. BROWN, Trésorier.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
[illegible]
Dr. W. [illegible] Mercer.
[illegible]
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

Louisiana Savings Bank
Safe Deposit Company.
[illegible] Capital $[illegible]
R. C. PALMER, Président.
JAS. JACKSON, Vice-président.
[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'EPARGNE.
Chartée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 182, Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
[illegible]
C. D. STURTEVANT, HENRY BACAS.

ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 66,
[illegible]
SYSTEME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
[illegible]

INVENTEUR breveté, fabricant de [illegible]

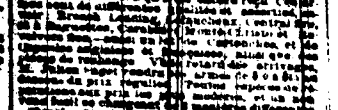

Avis aux amateurs de chasse.

M. JULIEN SAGE prévient le public [illegible]

$10,000 de récompense

A LA PERSONNE [illegible]

GREENE'S STEAMBOAT SEWING.
Machine [illegible]

MARCHANDISES SECHES
POUR DU COMPTANT
[illegible]
G. Jambert & Co.
[illegible]
No. 22, DE LA RUE [illegible] CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, [illegible].

DERNIERE CHANCE
D'ACQUERIR
UNE FORTUNE AISEMENT!
Cinquième et dernier Concert Tombola,
Pour aider à l'établissement
—DE LA—
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE
DU KENTUCKY.
LE 31 JUILLET 1874.
LISTE DES LOTS.
[illegible]
PRIX DES BILLETS
[illegible]
THOS. E. BRAMLETTE, [illegible]
[illegible] Louisville, Ky.